RAPPORT DE CORRECTION

DE DISSERTATION PHILOSOPHIQUE ULM-LYON

Conception HEC Paris

Concours BCE 2020

SOMMAIRE

Attentes du jury 2

Remarques de correction 2

Conseils aux futurs candidats 5

Les attentes du jury

L'épreuve de philosophie du concours n'admet pas de barème de correction, mais elle conditionne un certain nombre d'attentes. Sur un plan général et très formel, ces attentes se résument (a) au traitement effectif du sujet et non pas seulement de son thème, (b) à la rigueur de la construction de l'argument, (c) à la précision et à la propriété des références, des expériences ou des faits convoqués et (d) à la correction, voire à l'élégance de la langue.

Bien entendu, ces attentes, purement formelles, se déclinent concrètement selon les exigences singulières du sujet proposé (voir section suivante).

Remarques de correction

Si le jury remarque une certaine hétérogénéité dans les prestations des candidats – des copies inachevées ou très courtes, d'un côté, des copies particulièrement maîtrisées, de l'autre – il constate aussi que la ligne de partage la plus nette, entre les copies, s'est située entre celles qui ont témoigné d'une véritable lecture du sujet proposé et celles qui se sont contentées d'en gloser le thème.

« Gloser le thème » du sujet, c'était, en l'occurrence, proposer une réflexion portant sur « la science », mais ne faisant aucun cas, ou ne traitant que de façon incidente et marginale de la question de savoir ce qui la « gouverne » ou qui devrait la « gouverner ». De nombreuses copies, en effet, se sont contentées de reprendre, de façon parfois habile ou convenable, de façon trop souvent superficielle et incertaine, la question épistémologique très générale de savoir ce qui fait que la science est science. Quand ce fut le cas, soit l'intitulé du sujet ne fut tout simplement pas pris en compte, même s'il était reproduit en introduction et très rapidement « oublié », soit l'idée d'un « gouvernement de la science » était métaphorisée en des sens eux-mêmes divers, tantôt au motif que le savant gouverne la science, tantôt au motif que la science gouverne le monde. Les arguments proposés pouvaient alors ne constituer que de fastidieuses histoires des sciences, plutôt anecdotiques, ou des aperçus schématiques sur quelques-uns de ses épisodes réputés les plus marquants : Copernic, Galilée, Newton ou, plus récemment, Einstein et la bombe atomique…

Dans le meilleur des cas, de telles copies reprenaient à leur compte les analyses de l'épistémologie classique pour défendre l'idée par ailleurs sensée, mais pratiquement incomplète, selon laquelle le désir de vérité, celui de savoir, la curiosité naturelle constituaient autant de principes « gouvernant » la science. Parfois, les analyses étaient adossées à une connaissance convenable des corpus philosophiques qui leur étaient adéquats ; parfois, la conceptualisation en restait très aléatoire et le sens des mots approximatif – « science », « connaissance », « savoir », ou encore « nécessité », « déterminisme » formant autant de balises terminologiques incertaines.

On regrettera donc que beaucoup de candidats aient manqué les difficultés liées à la pratique scientifique réelle, telle qu'elle est postulée par l'intitulé du sujet, à la dimension sociologique de cette pratique (les communautés de chercheurs, par exemple), à sa dimension incontestablement politique, aussi, où se mêlent, à l'évidence, les politiques publiques de recherche et une certaine idée de la responsabilité de la science à l'égard des générations futures. Une déception du jury a donc été de voir que la question des rapports entre la science et les libertés publiques, entre la science et la vie démocratique elle-même, était très généralement sous-estimée, voire ignorée.

Beaucoup, en somme, dépendait de la qualité de la prise en compte du verbe « gouverner », placé au cœur de l'intitulé proposé, et donc du fait qu'il aura été ou non pleinement assumé comme centre de gravité du développement. Il ne s'agissait évidemment pas de superposer un argument sur la science et un argument sur la politique ; mais bien de construire une manière de dialectique entre un « gouvernement interne » de la science, adossé à ses principes propres, et un « gouvernement externe » provenant aussi bien du contexte technique de son développement, que du contexte social, économique ou politique dans lequel s'inscrit ce dernier.

De bonnes copies ont su, à cet égard, montrer comment la rationalité scientifique se prête à un usage politique ou économique pouvant limiter l'autonomie de la science ; ou comment, par une subtile distinction entre « qui la gouverne » et « ce qui la gouverne », l'opposition de l'hétéronomie de la science et de son autonomie se dépasse dans une réflexivité de la recherche scientifique potentiellement garantie par les institutions et par la communauté des savants. Un retour critique de la science sur ses propres productions était du meilleur effet, notamment sous la forme du retour critique des savants sur la provenance de leur discours, ou sous la forme d'un travail communautaire, chaque théorie s'exposant alors à la falsification et l'intersubjectivité scientifique constituant une déontologie, voire une éthique et, en somme, une attitude scientifique commune.

La clé du sujet, on le voit à présent aisément, tournait autour de ce qu'est faire de la science. Or on voit bien que la chose ne peut se réduire à des généralités sur la science et sur ses bienfaits, mais se rapporte aux conditions concrètes de son développement, aux conditions concrètes de ses succès comme de ses échecs. « L'esprit scientifique » n'est pas un isolat intellectuel, il déploie le « désir de savoir », peut-être, mais dans la réalité de la vie institutionnelle, avec les risques que cela comporte, avec les difficultés qu'éprouvent le monde de la science ou celui des savants pour s'affranchir des demandes sociales,

des préjugés culturels, des contraintes économiques et même des normes éthiques pouvant peser sur eux.

Ainsi, les très bonnes copies ont réussi à articuler avec bonheur le questionnement épistémologique avec une interrogation frontalement socio-politique. La question conduisait alors à une réflexion sur les liens réels – de causalité, de détermination –existant entre la politique, l'économie et la science. Certaines copies ont même posé la question de l'immixtion du politique dans la recherche, la science pouvant voir les orientations de la recherche définies par la société qui la gouverne, au moyen de l'imposition d'une idéologie ou, plus efficacement encore, au moyen du financement sélectif de recherches identifiées, à tort ou à raison, comme « utiles ». En temps de guerre, cette orientation imposée est déterminante ; elle est moins visible, mais non moins présente, en temps de paix. Une copie est à cet égard allée jusqu'à poser la question en utilisant les concepts du « matérialisme historique » pour chercher à savoir si la science peut être considérée comme le reflet de « l'infrastructure » d'une époque ou d'un régime politico-économique particulier. Une autre copie est passée par la réflexion historique de Jean-Pierre Vernant, qui tisse un lien entre l'apparition de la pensée physique et celle de l'isonomie politique ; d'autres sont passées par les réflexions de Foucault sur l'épistémè ou encore par la sociologie de la science (avec Kuhn, Bourdieu, Merton etc.). Peu importait en vérité le chemin, si l'on aboutissait à interroger ce qui gouverne la recherche scientifique : injonctions politiques, modes de financement économique, idéologie, culture, présupposés éthiques, etc.

Quant au fond, la question est d'autant plus importante qu'à partir du XXème siècle, la science se mue en « technoscience » et que la valeur de la recherche scientifique se voit déterminée par l'ensemble des applications techniques qu'elle promet. Et la question devient cruciale, voire vitale, avec le XXIème siècle, qui signe le déclin progressif du financement de la recherche par les États, la privatisation grandissante de la recherche, dont le droit international des brevets est à la fois la condition sine qua non et une expression juridique de plus en plus dogmatique.

Certes, très peu de copies ont abordé ce dernier point. Or l'entrée progressive des laboratoires, collèges et universités dans la course aux financements privés change profondément l'orientation de la recherche ainsi que sa temporalité, en même temps qu'elle influe sur les modalités d'élaboration communautaire de la scientificité des discours, par le biais des publications scientifiques, notamment. La science peut-elle lutter contre une telle détermination de ses fins par des pressions extrinsèques ? Et en raison même de leur intensité, ces pressions peuvent-elles encore être dites « extrinsèques » ou ne sont-elles pas le symptôme d'une intériorisation et d'une naturalisation de la contrainte qu'elles exercent sur « la science » ? La science est-elle alors toujours la science, ou un instrument entre les mains de la politique afin qu'elle atteigne les fins nationales ou internationales qu'elle se fixe ? Dans la continuité de cette idée, il est également opportun de se demander si, contre l'économie, la science peut encore garder une forme politique…

De très bonnes copies se sont à cet égard interrogées sur la signification de locutions telles que « république de chercheurs » ou « république de savants », pour savoir si une telle organisation de la communauté scientifique est possible. Elles pouvaient aller

jusqu'à interroger la modélisation politique de la communauté scientifique sommée de se conformer au « libre échange des idées ». La philosophie de la science, ainsi que

la sociologie de la science pouvaient mener à de telles interrogations, mais une simple réflexion sur l'actualité politique de ces dernières années pouvait y conduire également : n'avons-nous pas vu l'ensemble des chercheurs de France descendre dans la rue pour combattre les lois de financement de la recherche ? Il ne fallait évidemment pas seulement le constater, il fallait en proposer une analyse philosophique serrée, expressive d'enjeux théoriques majeurs.

Conseils aux futurs candidats

Quel qu'il soit, un sujet de philosophie se traite toujours d'emblée et frontalement tout entier et non en deux temps, dans quelqu'une de ses parties, d'abord, dans son ensemble, ensuite. Ainsi, « Qu'est-ce qui gouverne la science ? » n'exigeait nullement qu'on développât une ou deux parties sur « la science » et, par exemple, sur ses protocoles épistémologiques ou ses fins ultimes pour, ensuite seulement, poser la question de sa « gouvernance ». Il fallait au contraire, dès les premières lignes du devoir, identifier et souligner la question politique, économique et sociale du « gouvernement de la science » et montrer que la difficulté venait d'un entrelacs du problème (épistémologique) de la constitution de la science comme science et du problème (historique) de l'inscription de la science dans la société civile et politique.

Une difficulté méthodologique souvent rencontrée par les candidats et à laquelle ils doivent travailler durant leur préparation aux concours est ainsi celle du repérage de l'horizon spécifique – et non pas générique – du sujet proposé ; ici, non pas « la science », mais « le concret historique de la vie scientifique ». D'une manière générale, les candidats ne doivent pas s'embarrasser de préalables pour traiter le sujet qu'ils ont à traiter, ils doivent le lire précisément pour le saisir et le comprendre tout entier, d'emblée, dans son unité de sens. Cette butée est difficile, assurément, et l'on trébuche souvent, mais il faut s'exercer à la surmonter, et c'est précisément l'objet des études préparatoires et du patient travail qui les accompagne.

On ajoutera à ce conseil de méthode celui, souvent repris, mais toujours d'actualité, de veiller à la correction de la langue, ainsi qu'à la précision du vocabulaire et à la pertinence de ses registres – de façon tout à fait emblématique, les hésitations, pour dire par euphémisme, ayant enveloppé l'usage de mots comme « gouvernement » et « gouvernance », sont le signe qu'un travail précis sur les mots-clés d'un argument est une condition irréductible de sa rigueur.

Certes, le jury aura pu se féliciter, lors de la session 2020 du concours, d'une qualité d'expression tout à fait satisfaisante. Mais il ne faut pas baisser la garde ; car la correction de l'expression donne une première image du soin porté à la réflexion, en sorte que les deux choses, communément identifiées comme « le fond et la forme », ne sont nullement indépendantes l'une de l'autre et déterminent ensemble, significativement, l'appréciation globale d'une copie.

Ainsi, comme ont pu l'attester quelques bonnes ou très bonnes copies (le jury est « monté » jusqu'à la note de 20/20), quand un devoir associe la pertinence d'une visée théorique, la rigueur de la construction d'un argument et la propriété de l'expression française, l'excellence est à la portée de tout élève préparationnaire et gage de son succès aux concours.